



UG-PDSS

La Coordination

Kinshasa, le 03 OCT 2024

N/Réf. : UG-PDSS/COORD./2906/2024

V/Réf. : **UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU SYSTEME DESANTE
(UG PPSS)**

**Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance de Maladies en
Afrique Centrale
(REDISSE IV)**

ID Projet : P167817

Financement : Crédit et Don IDA N° IDA 64980 ZR / D5160 -ZR



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un consultant pour la mise en œuvre du plan en faveur des peuples autochtones (PPA) dans la province de l'Équateur pour le compte du Projet REDISSE IV

N° Avis	ZR-DRC-MSP-447463-CS-CQS
Source de financement	Banque Mondiale No. de Prêt/Crédit/Don : ID Projet : P167817 / D 5160-ZR
Date de Publication	Jeudi, le 03 octobre 2024
Date de clôture	Jeudi, le 17 octobre 2024

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour un financement de l'ordre de 150 Millions SUS, dont 75 Millions SUS de Don et 75 Millions SUS de Crédit, pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale; et a confié à l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), dont l'ancrage est situé auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Santé, la mission de gérer sur le plan technique et fiduciaire les différents projets financés par la Banque mondiale et d'autres partenaires, et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «Recrutement d'un consultant pour la mise en œuvre du plan en faveur des peuples autochtones (PPA) dans la province de l'Équateur pour le compte du Projet REDISSE IV ».

2. L'objectif principal de cette mission est d'accompagner et de suivre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale définies par le Plan d'action en faveur des Peuples Autochtones dans la Province de l'Équateur.

De façon spécifique la mission consiste à :

- Renforcer les capacités des femmes PA sur la gestion des AGR ;
 - Identifier et former les relais communautaire (RECO) PA sur la santé communautaire, individuelle et l'importance de la vaccination contre MVE ainsi que les effets MAPI ;
 - Identifier et former des relais communautaire (RECO) PA sur la santé communautaire, individuelle et l'importance de la vaccination contre MVE ainsi que les effets MAPI ;
 - Sensibiliser des femmes PA sur l'hygiène, l'assainissement du milieu et la malnutrition ;
 - Sensibiliser sur les violences basées sur les genres (VBG) et identification des organisations chargées d'accompagnement des victimes ;
 - Acquérir et distribuer les kits d'hygiène pour les PA les plus démunies (sceaux pour le lavage des mains, gels hydro alcooliques, clore etc. ;
 - Mettre en place et opérationnaliser les noyaux de suivi de l'observance des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale dans les villages et campements ;
 - Produire les supports en images et sur papier sur l'importance de l'hygiène, de la vaccination et de la surveillance épidémiologique ;
 - Aménager les sources et construction des forages d'adductions d'eau potable ;
 - Renforcer le plateau médical des structures sanitaires pour certains actes médicaux (transfusion, chirurgie) ;
 - Former les peuples autochtones à la fabrication des briques adobes et construction des toilettes publiques dans les villages/campements des PA ;
 - Acquérir et distribuer les vélos et brancards pour l'évacuation des malades ;
 - Former les leaders communautaires sur la gestion des plaintes et mettre en place et opérationnaliser les Comités de gestion des plaintes spécifiques aux PA au niveau des villages, campements et au niveau de la province ;
 - Produire les rapports mensuels et trimestriels de la mise en œuvre du PPA ;
 - Assurer le suivi trimestriel de l'exécution des activités lors de la mise en œuvre.
3. Le consultant doit être une ONG et/ou une firme qui justifie d'une expérience pertinente des projets d'appui aux communautés rurales ainsi que des Populations Autochtones. L'UG PDSS, invite les consultants éligibles, à manifester leur intérêt en faisant acte de candidature et en fournissant leurs documents juridiques ainsi que les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits ci-dessus. Les Consultants ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il fournira la liste des projets et missions similaires (références antérieures concernant les missions similaires, expériences dans des conditions semblables) pour lesquels sa compétence a été mobilisée.
 4. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) en accord avec en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de Juillet 2016 revue en Novembre 2017, Octobre 2018, novembre 2020 et septembre 2023.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section II, paragraphes 3.14,3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale en date de Juillet 2016 (version révisée en Novembre 2017 et Août 2018, novembre 2020) et septembre 2023, relatives aux régies de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
7. La sélection du consultant se fera sur la base des critères d'évaluation ci-après :
 - expérience de la firme pertinente pour la mission ;
 - capacités organisationnelles et techniques du consultant (firme ou ONG)

Tableau des critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Sous-critères
Expériences de la firme et /ou ONG pertinentes pour la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience pertinente des projets d'appui aux communautés rurales ainsi que des Populations Autochtones - Avoir une expérience dans le domaine de la consultation communautaire, et disposer de bonnes connaissances relatives aux structures et fonctionnements de l'Administration locale - être familier avec la NES N°7. Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et/ou la politique opérationnelle 4.10 : Peuple Autochtone - Avoir une expérience de formation et vulgarisation en techniques liées aux savoirs endogènes et pharmacopées des peuples autochtones « pygmées » - être basée à Kinshasa ou avoir une antenne à Kinshasa avec des représentations dans la Province de l'Équateur est un atout <p>NB : les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.</p>
Capacités Organisationnelles et techniques	<p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique (RCCM et autres documents juridiques) - Équipe de Direction

- Moyens logistiques (Infrastructures, équipements, matériels, ...)

8. Le Consultant qui présentera le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission et les capacités organisationnelles et technique sera invité à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations conformément à la méthode de sélection cité au point 5
9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de **9 heures à 17 heures (heure locale) du lundi au vendredi**.
10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et doivent être adressées au Coordonnateur National de l'UG PDSS ou envoyées par courriel électronique aux adresses ci-dessous au plus tard jeudi 17 octobre 2024 à 16 heures, heure locale de Kinshasa, avec comme mention: « ZR-DRC-MSP-447463-CS-CQS : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LES ZONES DE SANTE CIBLES DU PROJET RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE (REDISSE IV)**»
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Coordination de l'Unité de Gestion du PDSS (UG-PDSS)
Immeuble Pauline, avenue du livre N°157, Commune de la Gombe à Kinshasa en République
Démocratique du Congo
Tel : +243 815 586 023
E-mail : redissejvms.rdc@pdss.cd ; dobaabo2@gmail.com ;
baudouinmakuma@yahoo.fr ; claudeogou@ugpass.org

Le Coordonnateur National de l'UG PDSS

Dr Dominique BAABO KUBUYA



Adresse : Avenue du Livre N°157 (Immeuble Pauline) Kinshasa - Gombe
E-mail: pdssmsp.rdc@pdss.cd ; Site : www.pdss.cd
Tél. : (+243) 815 586 623

Retour à la liste
